

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (8, route de la Pinière – 33910 SAINT DENIS DE PILE), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 14/02/2023

Etai^{ent} présents :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE



Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	Ex
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	Ex	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	Ex	Monsieur DUBOUREAU		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	Ex	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	Ex	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	R	Madame RUBIO	P
Monsieur TELLIER		Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	Ex	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	Ex
Monsieur JOLY	P			Madame GADRAT	Ex	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	Ex
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE	p	Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	Ex	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
 Reçu en préfecture le 27/02/2023
 Publié le
 ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE



P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément aux article 5.2 des statuts et 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais
 Madame Fabienne FONTENEAU, Délégué titulaire de la CALI représentée par Monsieur Lionel GACHARD, Délégué suppléant de la CALI
 Monsieur Arnaud PAILLAUD, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde représenté par Madame Julie RUBIO, Déléguée suppléante de la CDC Latitude Nord Gironde
 Monsieur Daniel GARD, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais représenté par Monsieur Georges MIEYEVILLE, Délégué suppléant de la CDC du Grand Cubzaguais

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais
 Madame Jocelyne LEMOINE, Déléguée titulaire de la CALI donne procuration à Madame Gabi HÖPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la CALI donne procuration à Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la CALI
 Monsieur Xavier HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de St Aulaye donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué de la CALI
 Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Monsieur Alain RENARD, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 39.
 Monsieur Pierre JOLY, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais est arrivé en cours de séance, soit à 14 heures 47.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 21 février 2023, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant(e) en ouverture de séance.

DELIBERATION N° 2023 - 04

Objet : Contrôle analogue SPL Trigironde :

- ✓ Année 2021 : pour la partie financière
- ✓ Année 2021 et début 2022 : pour les orientations stratégiques.

Rapporteur : M. Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	05
Nombre de votants	34
Etant précisé que Madame GANTCH, Messieurs JOLY, LE GAL, GUINAUDIE & GACHARD (suppléant représentant Madame FONTENEAU) n'ont pas pris part au vote	

Vu la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 relative au développement des sociétés publiques locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-25 du 06 février 2019 portant création et adhésion à la Société Publique Locale « Trigironde »,

Vu la délibération n° 2021-29 du 19 mai 2021 portant autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif avec la SPL Trigironde,

Vu la délibération n° 2022-07 du 1^{er} mars 2022 portant autorisation de garanties d'emprunt auprès de la Banque des Territoires dont l'emprunt a été souscrit par la SPL Trigironde pour le financement des bâtiments, VRD et des études,

Vu la délibération n° 2022-08 du 1^{er} mars 2022 portant autorisation de garanties d'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, de La Banque Postale et du Crédit Agricole dont les emprunts ont été souscrits par la SPL Trigironde, pour le financement du process,

Vu la délibération n° 2022-20 du 12 avril 2022 portant modification de la délibération n° 2021-19 concernant la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la SPL Trigironde,

Vu la délibération n° 2022-28 du 21 juin 2022 portant modification apportée à la signature d'un bail emphytéotique administratif avec la SPL Trigironde,

Vu la délibération n° 2022-47 du 11 octobre 2022 portant sur Garanties d'emprunt SPL Trigironde - Compléments aux délibérations :

✓ n° 2022-07 du 1^{er} mars 2022 relative à l'autorisation de garanties d'emprunt auprès de la Banque des Territoires dont l'emprunt a été souscrit par la SPL Trigironde pour le financement des bâtiments, VRD et des études

✓ n° 2022-08 du 1^{er} mars 2022 relative à l'autorisation de garanties d'emprunt auprès de la Caisse d'Épargne, de La Banque Postale et du Crédit Agricole dont les emprunts ont été souscrits par la SPL Trigironde, pour le financement du process

Vu la délibération n° 2022-66 du 13 décembre 2022 portant sur l'autorisation de signature d'une convention avec la SPL Trigironde, dite « in house », permettant à la SPL de facturer les prestations de transfert, transport et traitement des emballages au Smicval,

Vu la délibération n° 2022-67 du 13 décembre 2022 portant sur l'autorisation de signature d'une convention avec la SPL Trigironde, dite « in house inversée » permettant au Smicval de facturer la prestation de transport effectuée en régie à la SPL,

Vu la délibération n° 2022-68 du 13 décembre 2022 portant sur l'autorisation de signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre Trigironde et le Smicval pour la mise à disposition d'équipements pour l'encadrement de la phase transitoire.

Considérant que la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 créant les Sociétés Publiques Locales introduit le fonctionnement du « in house » dispensant de toutes publicités et mise en concurrence un certain nombre de conventions /contrats entre ladite société et ses actionnaires.

Considérant que la loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Considérant que deux conditions préalables peuvent être posées :

- Un capital 100 % public, respecté de fait par le statut des SPL,
- Et l'absence d'autonomie qui peut se traduire par un contrôle des actionnaires sur les orientations et choix de la société.

Considérant qu'il s'agit pour le Smicval, actionnaire de la SPL Trigironde de s'assurer d'un contrôle effectif sur les orientations et activités exercées par la SPL.

Considérant que le contrôle analogue doit s'exercer sur trois niveaux de fonctionnement :

- Orientations stratégiques,
- Gouvernance et Vie sociale,
- Activité opérationnelle.

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE

S'LO

Considérant qu'en l'espèce, la période concernée par le contrôle analogue est l'année 2021 pour la partie financière (bilan et compte de résultat) et 2021-2022 pour les orientations stratégiques.

Considérant que la SPL TRIGIRONDE a été créée pour construire puis exploiter un centre tri sous maîtrise d'ouvrage publique, permettant de séparer les emballages plastiques concernés par l'extension des consignes de tri. La massification des tonnages permet de se doter d'un centre de tri dimensionné pour les besoins de la SPL, optimiser le coût de tri et ainsi s'affranchir de la stratégie financière des opérateurs privés, améliorer la revente des matériaux.

Considérant que l'objet social de la SPL TRIGIRONDE comprend également le transfert et le transport dont le coût est mutualisé afin de ne pas pénaliser financièrement une collectivité éloignée du centre de tri.

Considérant que la SPL a été créée en juin 2019 et que chaque collectivité dispose d'au moins un représentant siégeant au Conseil d'Administration. Aucun élu du Conseil d'Administration n'est rémunéré. En décembre 2019, la fonction de PDG a été scindée en deux avec d'un côté un Président, désigné par les membres du Conseil d'Administration, et un Directeur Général recruté en décembre, représentant légal de la société.

Considérant que TRIGIRONDE est une entreprise privée soumise aux règles de la comptabilité privée. Chaque année ses comptes, après contrôle du Commissaire aux comptes, sont validés en Assemblée Générale Ordinaire ou un membre de chaque collectivité actionnaire est présent.

Considérant que les conditions du contrôle analogue sont les suivantes :

1- Absence de vocation de marchés :

La SPL Trigironde exerce son activité exclusivement pour ses membres actionnaires ce qui exclut les prestations à d'autres opérateurs économiques.

2- Contrôle des décisions de l'entité :

La représentation du Smicval au sein de la SPL est assurée par cinq membres au Conseil d'Administration appelés à se prononcer sur les décisions stratégiques de la SPL.

Pour l'année 2021 :

Le Smicval a été représenté à l'ensemble des CA (conseil d'administration) et AG (assemblée générale) organisés par la SPL Trigironde durant l'année 2021.

Les décisions soumises à l'avis et au vote du CA ont été les suivantes :

↳ En termes d'orientations stratégiques :

- Acceptation de l'ouverture du capital de la SPL TRIGIRONDE à la CDC Convergence Garonne ;
- La signature d'un marché global de performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri ;

- La négociation et la signature avec le Smicval d'une promesse de Bail Emphytéotique, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention de mutualisation de services ;
- Participation technique et financière à une étude pour améliorer l'accès au futur centre de tri ;
- Définition de la stratégie financière pour financer la construction du centre de tri : scission du financement en deux emprunts l'un pour les bâtiments, l'autre sur le process. Choix de faire coïncider la durée d'amortissement comptable sur la durée des emprunts et l'affectation de l'ensemble des subventions sur l'emprunt le plus impactant ;
- Autorisation de signature des offres de prêts.

Toutes ces décisions ont fait l'objet de débats au sein du Conseil d'Administration ou tous les membres ont pu s'exprimer ; ces échanges sont suivis d'un vote.

↳ En termes de gouvernance :

- Le Conseil d'Administration est passé de 14 à 15 membres pour permettre au nouvel administrateur « La CDC Convergence Garonne » de siéger ;
- Suite à l'élection régionale, J. GUILLEM élu au sein du Conseil Régional de la région Nouvelle Aquitaine sur des missions liées à la gestion des déchets, par déontologie, a souhaité démissionner de son poste de Président de la SPL et ne plus siéger au sein du Conseil d'Administration. Les membres du CA ont désigné C. DORAY comme nouveau Président de la SPL.
- La masse salariale n'a pas évolué en 2021, le SPL TRIGIRONDE n'est composée que d'une personne : son directeur général.

D'un point de vue comptable, en l'absence de chiffres d'affaires, le résultat de l'exercice 2021 est déficitaire.

Les éléments qui sont mentionnés, ci-dessous, sont extraits du compte de résultat, du bilan et du rapport de gestion. Ces trois documents, validés par le commissaire aux comptes, ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'assemblée générale ordinaire.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 234 258 € contre 142 103€ pour l'exercice précédent.

Ces charges d'exploitation comprennent :

- Les traitements, salaires et charges sociales qui ont connu une variation de +0.95%.
- Les achats et charges externes qui ont connu une variation de 64,85 % (130 426 € en 2021 contre 39 259 € en 2020). La différence vient principalement de la prime versée aux trois candidats non retenus qui ont soumissionnés au marché public de construction du centre de tri (30 000 € TTC par candidat).
- Impôts et taxes : variation de -5.88%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -232 497 € contre -141 021 € en 2020.

Sur le bilan, de l'actif et du passif, il ressort les éléments suivants :

Actif :

- Des immobilisations en cours à hauteur de 540 529 € qui correspondent au paiement d'une partie des études de conception du marché global ;
- Des créances pour 68 571 € (remboursement de TVA) ;
- La 4^{ème} tranche de libération du capital : 230 000 € (à verser en 2022) ;
- Le montant de la trésorerie : 1 040 907 €.

Passif :

- Le capital social de la SPL : - 1 250 000 € ;
- Le résultat de l'exercice 2021 et celui de 2020 (respectivement à hauteur de - 234 997 € et - 174 177 €) ;
- Les subventions perçues : - 919 317 € ;
- Les dettes fournisseurs - 116 675 € et les dettes fiscales - 7 394 € (services fait au 31/12 mais non facturés à cette date).

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE

S²LO

Aucun dividende n'a été versé. Aucun impôt n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels daté du 7 juin 2022 :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de la société à la fin de cet exercice »

La seule observation formulée par le CAC est la suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « événements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes concernant le recours déposé suite à l'obtention du permis de construire ».

Pour l'année 2022 :

Le Smicval a été représenté à l'ensemble des CA et AG organisés par la SPL Trigironde durant l'année 2022.

Les décisions soumises à l'avis et au vote du CA ont été les suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE

S²LO

↳ En termes d'orientations stratégiques :

- Impacts financiers du retard des travaux ; conséquence des recours contre les autorisations administratives.
- Autorisation de signature du Bail Emphytéotique Administratif avec le Smicval suite aux modifications des clauses suspensives.
- Décision de poursuite du projet tel qu'initialement prévu face aux recours de tiers sur les autorisations administratives.
- Autorisation de signature du protocole transactionnel relatif à l'indemnité d'imprévision dans le cadre du marché global sur performance.
- Décision de mutualisation complète des coûts de transfert/transport/traitement à compter du 1er janvier 2023.
- Autorisation de signature du marché public de « Prestations de transports des emballages et papiers en extension de consigne de tri ».
- Autorisation de signature du marché public de « Transport et Valorisation énergétique des refus issus du centre de tri ».
- Approbation et autorisation de signature de la convention entre les collectivités actionnaires et la SPL Trigironde fixant notamment les tarifs mutualisés pour la période transitoire à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Décision sur le choix de l'option de reprise des matériaux triés pour l'année 2023 : option filière CITEO.
- Autorisation de signature des prêts pour financer l'indemnité d'imprévision et les travaux supplémentaires.
- Approbation de la modification de la convention d'occupation du domaine public signée entre la SPL TRIGIRONDE et le Smicval en raison de l'utilisation du bâtiment « centre de tri » au 1er janvier 2023.

Toutes ces décisions ont fait l'objet de débats au sein du Conseil d'Administration ou tous les membres ont pu s'exprimer ; ces échanges sont suivis d'un vote.

↳ En termes de gouvernance :

- Modifications des représentants au Conseil d'Administration (cinq membres pour le Smicval renouvelé.e.s à l'identique),
- Modification des statuts.

Réunion du Comité d'Experts composé des techniciens de chacun des membres de la SPL afin de préparer les Conseils d'Administrations et travailler les sujets techniques et opérationnels :

- Réuni le 18 Mai 2022
- Réuni le 9 Septembre 2022
- Réuni le 11 Octobre 2022
- Réuni le 26 Octobre 2022
- Réuni le 8 Novembre 2022

D'un point de vue comptable, les résultats 2022 seront présentés après approbation des comptes lors de l'AG Ordinaire de la SPL.

Au vu de la présentation de ces éléments et conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de prendre acte du contrôle analogue effectué par le Smicval sur la SPL Trigironde pour les exercices 2021 et 2022 sur les orientations stratégiques et 2021 sur la partie financière.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	34 Etant précisé que Madame GANTCH, Messieurs JOLY, LE GAL, GUINAUDIE & GACHARD (suppléant représentant Madame FONTENEAU) n'ont pas pris part au vote
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

Article 1 :

De prendre acte du contrôle analogue effectué par le Smicval sur la SPL Trigironde pour les exercices 2021 et 2022 sur les orientations stratégiques et 2021 sur la partie financière, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 21 février 2023

Publié le : 27/02/2023

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE

S²LOW

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 24/02/2023
Qualité : Parapheur Président SMICVAL

Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER



EREC Apuriel BORDEAUX

SPL TRIGIRONDE

Publié le

ID : 033-253306617-20230221-2023_04-DE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 522	614	908	1 242
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	828	505	323	599
	Immobilisations en cours	540 529		540 529	80 168
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	542 879	1 120	541 760	82 009
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	68 571		68 571	23 090	
Autres créances	230 000		230 000		
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 040 907		1 040 907	547 451	
Charges constatées d'avance	3 155		3 155	1 622	
	TOTAL (III)	1 342 634		1 342 634	572 164
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 885 513	1 120	1 884 393	654 173

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 250 000	785 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(174 177)	(33 155)
	Résultat de l'exercice	(234 997)	(141 021)
Subventions d'investissement	919 317	29 993	
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	1 760 143	640 816
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	181	372
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 675	5 087
	Dettes fiscales et sociales	7 394	7 898
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	124 251	13 357
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 884 393	654 173
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(234 997,32)	(141 021,48)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	124 251	13 357
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	181	
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 754	1 077
	Autres produits			6	5
	Total des produits d'exploitation (1)			1 761	1 082
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			130 426	39 259
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 248	1 326
	Salaires et traitements			71 762	71 085
	Charges sociales du personnel			30 203	29 923
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			610	510
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			9	1	
	Total des charges d'exploitation (2)			234 258	142 103
	RESULTAT D'EXPLOITATION			(232 497)	(141 021)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(232 497)	(141 021)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(232 497)	(141 021)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 500	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		2 500	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2 500)	
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
TOTAL DES PRODUITS		1 761	1 082
TOTAL DES CHARGES		236 758	142 103
RESULTAT DE L'EXERCICE		(234 997)	(141 021)

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées